

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE.... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
 EXTERIEUR. Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
 Les Abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :

Maison des Fédérations, 33, Rue de la Grange-aux-Belles, PARIS-10^e

Tous les Syndicats adhérents à la Confédération Générale du Travail doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du LABEL CONFEDERAL.



A Marseille comme à Amiens

Combien doivent être déçus ceux qui attendaient du Congrès de Marseille, la manifestation d'une majorité nouvelle ? Depuis des mois, que dis-je ! depuis des années, la presse y travaillait et au cours de nos travaux même, le président de Conseil l'annonçait en un discours retentissant.

Quelle désillusion ! Les poursuites, les emprisonnements des militants du bureau de la C. G. T., les épouvantables saignées de Draveil et de Villeneuve-Saint-Georges, n'auront pu arracher des consciences ouvrières la conception du syndicalisme révolutionnaire.

Il est donc définitivement démontré que pas plus que la politique du sourire et de la duperie qui fut celle de Waldeck-Millerand, n'a réussi à séduire et à capter le syndicalisme, celle de la réaction et de la violence du ministère. Clemenceau-Briand-Viviani ne réussit à l'effrayer.

La majorité des Congrès de Lyon, de Bourges et d'Amiens n'est pas enlammée et, fait important, le nombre des adhérents à la C. G. T. a pu augmenter de près de cent mille colistants depuis 2 ans, sans qu'ait grossi la minorité dite « réformiste ».

Cette minorité n'a cependant pas ménagé ses attaques. Avec toute la passion et la ténacité qui la caractérisent et aussi avec toutes les subtilités, tactiques d'un parlementarisme éprouvé, elle s'est exercée à mettre en échec la majorité purement, exclusivement syndicaliste.

C'est à la quasi-unanimité que fut approuvée l'attitude du Comité Confédéral au cours de ces deux années et particulièrement lors des récents et sanglants événements.

Avec habileté, mais en vain, fut tenté l'assaut au sujet des rapports internationaux. Le Congrès sut, dans la motion de la majorité, affirmer ses sentiments et ses désirs ardents d'un internationalisme ouvrier efficace sans sacrifier ni la dignité, ni les positions politiques du syndicalisme français.

Sur ce point important le secrétariat international, les centrales nationales, ne sauraient, sans déclarer n'être que des bureaux de recrutement d'un parti politique, tarder à nous donner satisfaction.

L'intervention réformiste sur la R. P., pour avoir été plus machinée, n'en fut pas plus heureuse.

Il restera cependant une consolation à la presse du gouvernement, ce sera de continuer à dire que si la majorité syndicaliste craint la R. P., c'est que celle-ci devait lui enlever ce qu'elle appelle la direction.

Si le référendum proposé par le Livre à la surprise, à la stupeur générale, ne pouvait par ses résultats, rien changer à la situation, la proposition en elle-même, par le fait seul que le Congrès n'en acceptant pas la diversion s'est refusé à l'examiner, permettra à la mauvaise foi de nos détracteurs de s'exercer contre nous.

La thèse de Niel et de Guérard sur l'antimilitarisme et la guerre n'eurent pas plus de succès. Bien mieux, leur proposition dut se sacrifier aux préoccupations si légitimes et si hautes de la classe ouvrière.

Avec un peu plus de netteté, s'ils avaient osé traduire hardiment les sentiments et les intérêts sur ce point du prolétariat international et sa haine de la guerre, sa volonté de ne pas en laisser l'éventualité entre les mains de gouvernants et de financiers avides et sanguinaires, leur proposition devenait celle de la majorité, de l'unanimité peut-être du Congrès.

Il n'en reste pas moins acquis, par

tous les votes émis à Marseille, que la C. G. T. reste aujourd'hui ce qu'elle était hier. Nos adversaires consentiront-ils à en prendre leur parti, à se rendre compte que l'arbitraire et la violence ne servent à rien ni contre notre œuvre d'organisation et d'éducation, ni contre l'action libératrice du syndicalisme ?

Marseille n'a pas démenti, mais a confirmé, précisé Amiens.

A LUQUET.

Après le Crime la Récompense

Les soudards qui se sont particulièrement signalés dans les massacres de Villeneuve-Saint-Georges viennent d'être récompensés par le gouvernement de la troisième république, dont Clemenceau, de la « Mêle Sociale », et Briand, l'ex-grève-généraliste, sont les plus beaux augures.

Nous voyons, en effet que, par décision ministérielle du 30 septembre 1908, sont inscrits d'office aux tableaux de concours, les militaires dont les noms suivent, qui ont fait partie des troupes chargées du maintien de l'ordre à Villeneuve-Saint-Georges le 30 juillet 1908.

Pour chevalier de la Légion d'honneur :

MM.

Prévost Sancac de Traversay, capitaine au 27^e dragons. (Contusions graves. **A fait preuve de belles qualités de commandement.**)

Tranot, capitaine au 27^e dragons. (Balle à l'épaule. Est resté à la tête de son escadron, malgré sa blessure.)

De Selves, lieutenant au 1^{er} cuirassiers. (**A fait preuve d'une énergie** et d'un sang-froid exceptionnels.)

Du Périer de Larsan, lieutenant au 2^e cuirassiers. (**A montré une vigueur** et une présence d'esprit remarquables.)

Perrin, capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Corbeil. (Blessé. Contusion de la face et entorse.)

Pour la médaille militaire :

MM.

François, maréchal des logis trompette major du 27^e dragons. (Contusion au poignet droit. Bel exemple de sang-froid.)

Fleurbaey, brigadier au 27^e dragons. (Blessé au visage par éclat de verre.)

Stéfani, maréchal des logis au 2^e cuirassiers. (Dévouement pour son chef d'escadron, contusionné.)

Danjour, cavalier au 1^{er} cuirassiers. (Balle à la mâchoire.)

Bordessoulles, cavalier au 1^{er} cuirassier. (Balle à la tempe.)

Fourcade, brigadier au 27^e dragons. (Balle dans la cuisse.)

Par décision ministérielle du 30 septembre 1908, est inscrit d'office au tableau d'avancement l'officier suivant, appartenant aux troupes chargées de maintenir l'ordre à Villeneuve-Saint-Georges, le 30 juillet 1908 :

Pour capitaine :

M. Robineau-Bourgneuf, lieutenant au 27^e régiment de dragons. (**A fait preuve de vigueur** et de sang-froid. Contusion au genou gauche.)

Des croix, des médailles, des rubans, de l'avancement aux meurtriers, c'est dans l'ordre bourgeois.

La prévention, la cour d'assises, la prison ou le bague pour les victimes, c'est encore dans l'ordre bourgeois et c'est pour perpétuer cet état de choses qu'en maintes circonstances, le peuple s'est fait casser la figure sous le ciel de la Patrie de Viviani qui est « la plus douce et la plus aimante des Patries. »

Les abonnés qui renouvellent leur abonnement sont instamment invités de nous envoyer, avec le montant de l'abonnement, une des dernières bandes, ou, s'ils n'ont pas de dernière bande, d'indiquer le numéro inscrit sur la bande.

XVI^e CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

X^e de la C. G. T.

Tenu à Marseille du 5 au 10 Octobre 1908

Deuxième séance

La séance du matin, fixée à 9 heures, ne s'est tardivement ouverte qu'à 10 heures et quart. Elle est présidée par Guerry, délégué des Syndicats du Bâtiment de Lyon, assisté de Raymond, de Toulouse, et Carli, de Marseille.

Cette deuxième séance a été encore entièrement consacrée à la discussion des mandats contestés et elle s'est prolongée jusqu'à midi passé, y très mouvementée à certains moments. A 11 heures et demie, cette première partie de l'ordre du jour était épuisée et l'assemblée consultée, adoptait le rapport de la Commission de vérification des mandats.

Le camarade Brouchoux élève une protestation contre l'admission de la Fédération nationale des Mineurs. Les conditions statutaires, dit-il, n'ont pas été respectées. Partisan de l'Unité minière, il voudrait toutefois qu'une commission fut nommée par le Congrès, afin que celui-ci connaisse dans ses détails la situation des mineurs.

Cordier, trésorier de la Fédération des Mineurs, expose à grands traits cette situation, il déclare rectifier quelques erreurs de Brouchoux et affirme la solidarité qui à cette heure, unit la corporation minière à la Confédération.

Finalement la Fédération des mineurs est acceptée sans réserve et à l'unanimité moins une douzaine de voix.

Après discussion entre les camarades Roche, Coupat, Quillent, Garnery, Sergeant, etc, un vœu est adopté invitant le Comité Confédéral, dans les cas de conflit entre syndicats, fédérations et bourses, à chercher par lui-même, à aplanir toutes difficultés et dans les cas d'insuccès, à préparer le rapport nécessaire pour faire le Congrès juge de la question.

La Fédération du Bâtiment signale au Congrès la situation d'un syndicat du Bâtiment de Saint-Etienne, qui ne peut être admis au Congrès, parce que non adhérent à la Bourse, alors que cette non-affiliation est due au refus de la Bourse de Saint-Etienne d'accepter ce syndicat sous prétexte que ce dernier ne voulait ni adhérer, ni se conformer aux décisions du Comité de vigilance des prud'hommes.

Ebers soutient le droit pour un syndicat de ne pas se soumettre à une semblable obligation et dépose la motion suivante :

« Etant donné que les questions prud'homales peuvent quelquefois créer dans l'unité d'organisation nécessaire, des divisions et des conflits regrettables. Le Congrès décide que les syndicats ont leur autonomie concernant les comités de vigilance des Prud'hommes et qu'aucune Bourse du Travail ou Union départementale ne pourront en faire une obligation aux syndicats adhérents. »

Desplanques conteste formellement le point de vue qui, dit-il, par sa généralisation compromettrait l'organisation. Par voie de motion d'ordre le camarade Coupat dépose la résolution suivante :

« Le Congrès décide qu'aucune proposition ne visant pas l'ordre du jour ne puisse être discutée si elle n'a été, au préalable, imprimée et distribuée aux délégués du Congrès. »

Un léger incident est soulevé, relatif à la décoration extérieure de l'établissement où se tient le Congrès.

Le camarade Brouchoux fait la suivante proposition :

« Le Congrès, considérant qu'il y a un drapeau tricolore à la façade de l'établissement où se tient le Congrès ;
 « Considérant que l'exposition de ce morceau d'étoffe est une manifestation qui pourrait faire croire que le Congrès délirait sous les pils de cet emblème ;
 « Le Congrès prie le propriétaire de bien vouloir retirer ce chiffon. »

Hareau des mouleurs demande que le Congrès commence ses séances à huit heures du matin et à deux heures de l'après-midi.

Troisième séance

Patard des électriciens préside assisté de Janvion et de Cordier.

Immédiatement on procède à la nomination de la Commission des vœux dont la constitution a été décidée ce matin. Le chiffre de ses membres est fixé à cinq. Sont désignés pour en faire partie : les citoyens Gauthier, de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire ; Chabert, des métallurgistes ; Janvion, de la Fédération du Livre ; Ebers, du bâtiment et Grenoble, des P. T. T.

Fredouet, de Rennes, soulève un incident, à propos de la décision prise ce matin en fin de séance engageant le propriétaire de la salle à retirer le drapeau tricolore, décision que le Congrès a prise au milieu du bruit, sans que l'on sût ce que l'on faisait. Pour lui donner satisfaction, la motion est remise aux voix et votée à l'unanimité.

On aborde la discussion des rapports des Comités et des Commissions pour l'année 1906-1908.

C'est Luquet qui présente ce rapport, que tous les congressistes ont entre les mains. La discussion est ouverte sur les dix-huit premières pages, c'est-à-dire sur la besogne du Comité Confédéral, deux sections réunies.

Renard, du textile, critique l'attitude du Comité, à qui il reproche d'avoir, au cours des derniers événements, manqué de prudence.

Renard est persuadé que c'est par l'augmentation des cotisations, que les ouvriers pourront un jour lutter avantageusement contre le patronat.

Il considère que dans les agitations populaires, le gouvernement tend sans cesse des pièges aux travailleurs et c'est à la vigilance des militants qu'il appartient de les éviter.

Nous ne sommes pas encore les plus forts, dit-il, et lorsqu'on n'est pas le plus fort, il faut harceler l'ennemi sans exposer trop ses troupes. Certaines expressions employées par Renard, rendent la salle houleuse et de vives interruptions jaillissent de tous côtés.

Victor, des maçons de Paris, s'élève contre la prétention qu'émettent certains camarades, de critiquer des mouvements auxquels ils n'ont pas participé. Nous payons des cotisations déjà élevées, dit-il, mais nous ne considérons pas que cela est suffisant. Le principal pour nous est l'action.

Sergeant, de la typographie parisienne, signale en termes véhéments l'attitude de la Fédération du livre vis-à-vis la section parisienne lors du mouvement de protestation des vingt-quatre heures. Comme Victor, il affirme que la responsabilité du Comité Confédéral ne fut à aucun moment engagée dans la tragédie de Draveil-Villeneuve-Saint-Georges.

Mathieu, des terrassiers de Paris, retrace les péripéties du mouvement des carriers de Draveil et Villeneuve.

Nous étions trop près des grévistes de Draveil, dit-il, pour ne pas nous émouvoir de leur sort. Sans nier aucun des avantages qu'apportent une solide organisation ayant des éléments et des moyens, nous croyons surtout en la puissance de l'action. La révolution, conclut-il, ne se fera par derrière un pot de tisane.

Pélessier, des mineurs de la Loire, conteste les résultats de la méthode préconisée par le textile. On nous rabat les oreilles, dit-il, de l'excellence de cette tactique et il n'y a pas une population plus misérable, courbée sous une exploitation plus terrible que celle des tisseurs.

Clevy, de Troyes, dit que l'on dénature la pensée et les arguments de Renard. Ce dernier n'a pas surtout voulu critiquer la conduite du Comité, mais donner pour l'avenir des conseils de modération, de prudence et de sagesse.

Bourderou, des tonneliers, défend le Comité qui, dit-il, a observé l'attitude la

plus digne qui convenait aux circonstances.

Merrheim s'élève vivement contre la tendance qu'ont les adversaires de la tactique confédérale, de mettre au compte de la Confédération comme des fautes, ce qui n'est en réalité que des crimes gouvernementaux.

Pourquoi ne pas nous reprocher Narbonne, dit-il. Il nous serait facile d'observer un semblable système et de rendre responsable la Fédération du Textile des drames de Neuville ou d'Armentières, dont la C. G. T. fut complètement écartée.

Luquet clôture le débat en répondant à tous les adversaires de la conduite du Comité.

Il déclare d'abord qu'aucune considération sentimentale ne doit intervenir et influencer le jugement du Congrès sur les travaux du Comité.

Nous prenons toutes nos responsabilités. Renard a formulé des regrets et des critiques ; il a dit que le Comité Confédéral manquait de prudence ; la prudence, qu'appelle-t-il de ce nom ? Ne rien faire, mais tous seront unanimes à réprouver ce sentiment-là. Quel est donc le fond de sa pensée. Il aurait voulu qu'on ne fassions rien.

Nous ne pouvions nous mettre en travers de la manifestation légitime par les attentats antérieurs contre les ouvriers ; vous-même, Renard, vous ne l'auriez pas fait. Non seulement nous ne l'avons pas fait, mais nous avons tenu à aller en personne à cette manifestation que nous désapprouvons. Vous auriez fait comme nous, c'est certain. Et maintenant vous nous dites : Augmentez vos encaisses.

Eh bien ! Est-ce que nous n'avions pas la même préoccupation que vous ? Est-ce que les cuirs et peaux, les agriculteurs du Midi, le bâtiment, fédérations que vous-même avez catalogués révolutionnaires, n'augmentent pas leurs cotisations ?

Seulement, elle les augmentent pour augmenter l'action et l'éducation. Vous n'êtes donc pas en opposition avec nous sur ce point. Ce qui nous divise, c'est que vous essayez de frapper de suspicion le Comité Confédéral à propos de Villeneuve. Laissez cela aux bourgeois, à leur presse, à leurs journaux ; si quelqu'un peut dire de telles choses, ce ne peut être des ouvriers. Les ouvriers ne sont pas responsables de tels événements.

Votre but est d'établir la responsabilité du Comité Confédéral. J'aurais voulu voir la même attitude au lendemain de Fourmies. Ce qui permet au gouvernement de faire sa besogne, ce sont les divisions des ouvriers, c'est que des camarades exercent leurs critiques contre ceux qui veulent agir.

Le jour où vous joindrez à vos conseils de prudence l'esprit de fermeté et de décision, quand vous aurez fait avec nous le bloc, sans préoccupations extérieures au syndicalisme, le gouvernement ne pourra plus accomplir de tels crimes. Vous êtes étranger au mouvement confédéral, vous n'y participez pas en dehors des Congrès. C'est votre attitude qui permet les crimes gouvernementaux.

Renard remonte à la tribune pour, dit-il, préciser sa pensée.

Le tumulte est intense. Lorsque le silence se rétablit, après une intervention de Luquet, Renard déclare :

« J'ai demandé de la prudence pour l'avenir ; je n'ai pas critiqué ceci ou cela ; je sais qu'il est des circonstances où il faut payer de sa personne, et je félicite nos camarades emprisonnés de l'avoir fait. Mais il ne faut pas que les hommes utiles à l'organisation soient à la merci de quelques fous. »

L'expression finale fait redoubler les protestations.

Robert, des peintres, dépose l'ordre du jour suivant, comme approbation des actes du Comité Confédéral :

« Considérant que ce n'est pas pour une question purement sentimentale que le vote sur les rapports confédéraux a-t-il avoir lieu ; que ce n'est pas parce que les

membres du bureau confédéral sont emprisonnés que le Congrès doit approuver les dits rapports, mais seulement parce que les actes du bureau et du comité confédéral ont été l'expression du mandat qui leur avait été confié, le Congrès déclare approuver ce rapport ».

Le vote a lieu par mandats, 947 mandats se prononcent pour, contre 0, et 109 bulletins blancs.

La Commission des conflits apporte son rapport et fait connaître au Congrès qu'elle est heureusement arrivée à solutionner de façon satisfaisante les conflits de Saint-Quentin et de Toulon.

L'Union des Syndicats se dissoudra et ces syndicats reprendront leur place à la Bourse du Travail avant la réélection statutaire du bureau de la Bourse qui aura lieu dans deux mois environ. Alors et avant la nomination du nouveau bureau, il serait obligatoirement établi une discussion pour arrêter le mode d'élection et tout le monde se conformerait au mode qui sortirait de cette discussion. Sous le bénéfice de l'acceptation par les deux parties de cette solution, les syndicats de l'Union dissoute participeraient au Congrès de Marseille dans les conditions des syndicats confédérés.

Consultés sur cette solution, les camarades Doria, représentant la Bourse du travail confédérée, et Berthon et Busquère représentant l'Union non confédérée ont franchement répondu qu'ils acceptaient.

Pour ce qui concerne Saint-Quentin, les deux Bourses sont admises à la condition que l'unité soit rétablie dans le courant du trimestre prochain.

Le rapport financier est ensuite adopté à l'unanimité.

La discussion reprend sur la partie des rapports relative aux rapports internationaux.

Guérard, des chemins de fer, demande que la Confédération cesse de bouder le secrétariat international et participe à nouveau aux conférences internationales, dit-il, nous devons donc donner comme mission au Comité Confédéral de proposer la tenue de Congrès exclusivement corporatifs où l'on demandera la discussion des questions en cause.

Il dépose la proposition suivante : « Le Congrès décide que le Comité Confédéral devra participer aux conférences de secrétariat international ».

Quatrième séance

Cette séance s'ouvre sous la présidence du camarade Sergent, des typographes, assisté de Duplessis, de Marseille et Jumin, de la métallurgie.

On continue la discussion sur la participation aux conférences internationales.

Robert, des peintres, pense que les conférences ne sont pas assez intéressantes ni assez importantes pour qu'on y envoie des délégués.

Niel, de Montpellier, pense au contraire que si peu de valeur qu'aient les conférences internationales, la C. G. T. française doit y participer.

D'ailleurs, la question essentielle est de savoir si la décision d'Amiens a été respectée.

On y a demandé de reprendre les rapports en mettant à l'ordre du jour les questions en cause ; ce n'est pas ce qui résulte de la lettre du Comité Confédéral publiée dans une autre partie du rapport.

On dit que la conférence de Christiania était sans intérêt ; il est vrai qu'elle a pris un ordre du jour en dehors de ses droits. Mais notre responsabilité est de n'avoir pas été là pour l'en empêcher.

Je demande que l'on reprenne les rapports internationaux, que l'on réclame à nouveau la mise à l'ordre du jour des questions refusées et aussi celle des Congrès internationaux, afin que soit reconstituée une Internationale plus solide que celle qui sombra en 1872.

Latapie, de la métallurgie, ne croit pas que l'on puisse obtenir la mise à l'ordre du jour des questions qui nous préoccupent. Qu'un lieu de conférences de secrétaires ou nul travail sérieux ne peut se faire, car même le programme dressé par le Secrétariat international ne peut être observé ; il faut n'avoir aucune idée des statistiques pour croire qu'une conférence de ce genre puisse, même dans cet ordre de travaux, faire hesogne utile ; qu'au lieu, dis-je, de ces conférences se tiennent des Congrès où les organisations seront directement représentées et nous tirerons quelque avantage à y participer.

Bidamant, des chemins de fer, demande que l'on reprenne les rapports si l'idée des Congrès internationaux est admise.

Coupat, des mécaniciens, défend l'ordre du jour tendant à reprendre les rapports et participer aux conférences sans conditions.

Toutes les Fédérations tendent à s'organiser internationalement. Les organisations commencent toutes par n'avoir qu'un esprit terre à terre et particulariste ; elles ne s'occupent que de statistiques, de renseignements ; elles se développent ainsi peu à peu ; il en sera de même pour le bureau international, l'esprit particulariste disparaîtra.

S'il y a des différences de tempérament, ce n'est pas en nous abstenant que nous les effaçons. Le mieux, pour les faire cesser, est de nous pénétrer le plus possible. En revenant du Congrès de Copenhague, j'ai vu les secrétaires de Berlin ; ils m'ont offert d'échanger avec des fonctionnaires de Syndicats qui resteraient un an à l'étranger.

Si notre méthode est la meilleure, nous y amènerons les Allemands.

Luquet intervient et met au point la conduite du Comité ; il démontre que les rapports n'ont jamais cessé.

Coupat demande que l'on vote sur la reprise des rapports sans conditions.

Quillent propose de voter d'abord l'approbation des actes du Comité.

Le vote a ainsi lieu. Le résultat donne 858 voix approuvant le rapport confédéral, 284 contre, 22 abstentions.

Quatre propositions émanant des camarades Niel, Luquet, Bidamant et Doria et fixant l'attitude pour l'avenir de la C.G.T. vis-à-vis l'organisation internationale sont renvoyées à une Commission composée des auteurs.

Le Congrès ratifie une proposition tendant à imposer chaque délégué de 0 fr. 20 par séance en faveur des grévistes et lock-outés.

La Fédération du Bâtiment soumet au Congrès le différend qui la divise avec la Fédération de la Peinture.

Guerry, de Lyon, rappelle l'engagement pris au Congrès unitaire du Bâtiment par la Fédération de la Peinture.

Robert déclare que la non acceptation de son projet qui consistait à faire l'unité en conservant les organisations fédérales existantes comme section de métiers dans l'unité d'industrie réalisée fut cause du maintien de la Fédération de la Peinture.

Partisan des Fédérations de métiers, je n'ai jamais varié dans mon appréciation.

Bruon, Duchêne des menuisiers et des Peintres de Paris réclament la disparition de la Fédération des Peintres. La fin de la discussion est renvoyée à la séance suivante.

Toutes les argumentations développées au Congrès ayant été recueillies par la sténographie, nous ne donnons que la physionomie des débats. Ainsi on aura à faire fonds surtout sur la brochure.

A l'usine Belot et Cie de St-Florent-Rosière

A l'usine Belot et Cie de Saint-Florent-Rosière,

Depuis quelque temps, le directeur de cette maison, un ex-capitaine, veut conduire le personnel militairement au dernier degré. Au mois de juillet, dernière époque où dans cette usine on fait les inventaires, il voulut obliger des apprentis à accomplir des travaux au-dessus de leurs forces et les menaçant de les mettre à la porte s'ils s'y refusaient. Quelques jours plus tard, il apposait dans tous les chantiers de son usine un règlement sur lequel on lisait que tous les ouvriers devaient être rentrés au premier coup de sifflet, soit cinq minutes avant l'heure de la rentrée et au deuxième à l'heure juste de ladite rentrée. Que tous soient prêts à travailler.

Ne pouvant réussir à ces mesquines manœuvres, il ne trouva rien de mieux, tout dernièrement, que de licencier un camarade sans motif, et voilà sa façon d'opérer sans aucun avertissement ; il écrivit sur le bon de paie de ce camarade : Sera réglé samedi pour inhabileté dans son travail.

Ce camarade tout surpris avertit immédiatement les délégués du Syndicat, et réunis, il fut décidé que l'intéressé aille lui-même demander une explication.

Ce Monsieur lui répondit : Je n'ai pas d'explication à vous donner et si l'on vous demande pourquoi je vous renvoie, vous répondrez que je me refuse à vous le dire. Aussitôt une délégation demanda une entrevue qui, tout d'abord, lui fut refusée ; mais sur l'insistance des délégués, on les accepta. Lorsque les délégués eurent fait connaître le motif de leur visite, ce bourgeois hautain se leva et leur dit : Je ne vois pas la nécessité de vous déranger pour si peu de chose, puisque l'ouvrier est averti, il n'a qu'à partir ; et ce fut la seule réponse qu'ils purent obtenir.

Le soir même une réunion eut lieu où assistait le camarade Hervier, secrétaire de la Bourse du Travail de Bourges, plusieurs camarades expliquèrent la façon d'agir et à maintes reprises les provocations continuelles que leur faisait ce directeur imprévoyant ; il alla même jusqu'à dire que l'ouvrier qu'il congédiait était un meuble, qu'il ne faisait pas son affaire, qu'il voulait en trouver un pour le remplacer qui soit capable de meuler le poil que cet ouvrier avait dans la main.

Devant pareilles insultes, par un vote à bulletin secret, à l'unanimité, il fut décidé de se solidariser avec le camarade et le maintenir à l'usine coûte que coûte ; et tous se tenaient prêts le lendemain matin pour répondre par une cessation de travail général si on invitait le camarade à ne pas rentrer à l'usine.

Mais avant l'heure de la rentrée, l'ouvrier en question attendait tous ces dévoués amis et les suppliait de ne pas se mettre en grève pour lui, même dans son intérêt personnel, vu que sa femme est employée au service du gouvernement républicain et que cela pourrait avoir une répercussion fâcheuse.

Il alla lui-même trouver le directeur, lui demanda de le régler, qu'il se fichait de son travail et de son usine.

La paix fut donc signée à ce prix. Mais néanmoins, les ouvriers de l'usine Belot, réunis, ont décidé que lorsque ce Monsieur recommencerait ces manœuvres louches et déloyales, ils lui répondraient du tac au tac et iraient jusqu'à l'inviter à retourner commander ces petits soldats en lui chantant la barbe en zinc et le refrain *Maitre François*, sur l'air : *Fais ta valise, mon vieux !*

Le secrétaire :

A. DIETTE.

Les Mines de « l'Ouenza »

Compensations à M. Portalis par la grâce de M. Jamart, gouverneur général de l'Algérie.

Avec la réouverture de la session parlementaire, va revenir l'affaire des mines de l'Ouenza (Algérie), que nos lecteurs n'ont pas oubliée.

Le genre du député Aynard, M. Jonnard, gouverneur général de l'Algérie, viendra défendre devant le Parlement le consortium Krupp-Schneider-John Cocke-Dervillé.

Non pas que le fameux consortium ait manqué de défenseurs. Plusieurs fois les journaux financiers se firent l'écho de leurs doléances.

Ainsi, le 5 août 1908, le *Moniteur des Intérêts Matériels* écrivait :

« Le Creusot seul, qu'impressionne toujours l'ajournement de l'affaire de l'Ouenza », montre quelques hésitations à 1840 ».

Le 3 septembre, c'est au tour de l'*Information*, qui annonce que : « le Creusot vaut 1840 ; M. Jonnard, gouverneur général de l'Algérie, a dit à l'un de nos confrères politiques au sujet de l'affaire de l'Ouenza : « Cette question a été mal posée à la tribune, elle sera reprise à la rentrée. »

En effet, M. Jonnard venu à Paris s'était fait interviewer par le *Matin* et voici ce qu'il disait :

« La question a été mal posée à la tribune de la Chambre. Mais elle sera reprise à la rentrée. »

« Dans la région de l'Ouenza, nous avons des minerais considérables. Or, la métropole, qui produit plus de minerai qu'elle n'en consomme, ne nous en achète que 9 p. 100. Ou écoulé les 91 p. 100 qui restent. Il faut raisonner, cependant. Nous prenons notre charbon en Angleterre et en Allemagne, puisque malheureusement la production des mines françaises n'est pas suffisante. »

« Pour qu'on ne pourrions-nous pas payer le charbon que nous achetons avec le minerai que nous extrayons ? »

« Tout ce qu'on pouvait demander à l'administration algérienne, c'était de sauvegarder les intérêts français, en exigeant que la majorité des capitaux soient français. Or, le conseil d'administration du chemin de fer de Bône-Ouenza doit être entièrement français, ainsi que le personnel ; dans la société d'exploitation des minières, il y aura onze administrateurs français contre sept étrangers ; le président du conseil d'administration et l'administrateur délégué, jusqu'à la fin de la concession, doivent être français. »

« Je suis convaincu que ces simples explications obtiendront l'adhésion unanime de la Chambre. L'Algérie attend depuis 1902 — car c'est M. Révoil qui a traité cette affaire — la solution qui doit rapporter un nombre considérable de millions à son budget et assurer une ligne de chemin de fer à une région complètement déshéritée aujourd'hui. »

Il est indéniable, le Parlement ne pouvant faire autrement, que la concession sera ratifiée.

Mais la question des mines de l'Ouenza a eu deux conséquences aussi différentes qu'inattendues et qu'il est bon de faire connaître.

Tous les camarades qui, dans la *Voix du Peuple*, ont suivi les différentes phases de la question des mines de l'Ouenza se rappelleront que la dernière fois qu'elle revint devant le Parlement, le 21 juin dernier, il s'agissait de faire déclarer, par la Chambre, « d'utilité publique le chemin de fer de l'Ouenza ».

Le gouvernement avait été avisé qu'un député interviendrait à la tribune et demanderait l'ajournement de cette question.

Furent des défenseurs du Consortium qui exigent du gouvernement des garanties pour l'avenir.

Ces garanties se résument à ceci : enlever à la Chambre le souci (?) de déclarer « d'utilité publique » l'établissement des chemins de fer et tramways.

C'est pourquoi le 18 juin 1908 — trois jours avant la discussion sur le chemin de fer de l'Ouenza — le président du Conseil déposa sur le bureau de la Chambre le projet de loi suivant :

« Désormais, pour les Chemins de fer, comme pour les tramways, la déclaration d'utilité publique se fera par décret, sans intervention du Parlement. »

De cette façon, tous les inconvénients, pour les concessions de l'avenir, sont supprimés. On ne se moque pas de plus belle façon des Parlementaires.

Mais il y a mieux. Si M. le président du conseil, avec un soin jaloux, garantissait un avenir problématique, M. Jonnard avait à garantir un fait plus tangible : le chemin de fer de l'Ouenza.

En effet, en apprenant l'intervention de Zévaès, le 21 juin dernier, les défenseurs du Consortium Krupp-Schneider furent stupéfaits. Ils se demandèrent s'il n'y avait pas derrière Zévaès l'ombre de Portalis — le premier concessionnaire des mines de l'Ouenza — se vengeant à sa façon de ceux qui lui avaient enlevé le gâteau.

M. Jonnard y vit une indication et craignant que M. Portalis ne documente plus exactement que nous n'avons pu le faire dans la *Voix du Peuple* par Zévaès, il songea à lui donner une compensation. L'histoire vaut d'être racontée.

M. Portalis est administrateur délégué de la Société des mines du « Zaccar » (Algérie), au capital de 2 millions de francs et ayant son siège, 24, rue Mogador, à Paris.

Cette société a des mines à Miliana (Algérie). Or, le 5 janvier 1902, la Chambre de commerce d'Alger émettait un vœu demandant l'établissement d'une ligne de tramways, à traction mécanique, destinée au transport des voyageurs et des marchandises, reliant la ville de Miliana à Miliana-Marguerite (gare du P.-L.-M.).

Cette ligne devait à merveille — comme par hasard — servir les mines de M. Portalis en transportant le minerai qu'on y extrairait.

Si M. Révoil était resté gouverneur de l'Algérie, nul doute que M. Portalis n'eût obtenu ce chemin de fer et les mines de l'Ouenza.

Mais le consortium Krupp-Schneider, sachant M. Révoil sympathique à M. Portalis, le fait remplacer par M. Jonnard.

Immédiatement en fonction, M. Jonnard engage la lutte avec le groupe Portalis-Muller. Son premier soin est de laisser dormir le projet de chemin de fer de Miliana.

M. Portalis réplique en engageant des procès et finalement il cède en 1908.

Maintenant qu'on retienne bien les dates suivantes :

Depuis le 5 février 1902, personne ne se préoccupait plus du chemin de fer de Miliana. Le Parlement, le 21 juin 1908, ajourne la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de l'Ouenza. Le 4 août 1908, M. Jonnard obtenait du gouvernement un « décret » autorisant le Département d'Alger à pourvoir à la construction de la ligne de tramway de Miliana, dont depuis six ans on n'avait plus parlé.

Le 18 août — quatorze jours après — le préfet d'Alger signe une convention avec M. Portalis, administrateur de la Société anonyme des mines du « Zaccar ».

L'article premier de cette convention disait :

« Le Département d'Alger qui est en instance pour obtenir de l'Etat la concession du tramway d'Adelia à Miliana, s'engage à rétrocéder à la Société des mines du Zaccar, qui accepte la construction et l'exploitation de cette ligne... » (1)

« Art. 2. — Cette RETROCESSION est consentie pour la durée de la concession demandée par le département, c'est-à-dire pour une durée de vingt-cinq années... »

« Art. 11. — Les tarifs à appliquer aux minerais de fer transportés par wagons complets ne devront jamais être supérieurs à ceux qui sont, ou seront consentis par la Compagnie P.-L.-M. pour le transport des minerais de fer de Miliana-Marguerite, à Alger. »

Mais la construction d'une ligne de tramways exige des dépenses. Pour sa part, la Société des Mines du « Zaccar » va engager un capital de 443.800 francs. Pour assurer le paiement des intérêts de ce capital, l'article 5 de la convention stipule : (1)

Art. 5. — Le Département s'engage à remettre pour son propre compte à la Société rétrocessionnaire :

1° Pendant toute la durée de la rétrocession, soit vingt-cinq années, une subvention annuelle de 6.000 francs ;

2° La subvention annuelle de 5.000 fr. que la commune de Miliana s'est engagée par délibération en date du 13 mars 1907, à fournir au département pendant toute la durée de la rétrocession, soit vingt-cinq ans, à titre de participation à la construction et à l'exploitation du tramway.

3° La subvention annuelle qui pourra être attribuée au tramway par la colonie en exécution des articles 36 et 39 de la loi du 11 juin 1880, pendant toute la durée de l'exploitation, étant bien entendu que la subvention de la colonie ne pourra en aucun cas être supérieure à 9.000 francs par an.

Soit en plus de tous les avantages que rapportera aux mines une subvention de 20.000 francs.

De plus, la société a : « l'entière et libre propriété des recettes et produits bruts de la ligne pendant toute la durée de l'exploitation. »

Telle est la jolie compensation qu'on vient de donner à M. Portalis pour qu'il fasse entendre à ses amis ou partisans du Parlement qu'ils peuvent se taire quand viendra la discussion sur l'Ouenza.

Je n'insisterai pas plus longuement et je laisse aux camarades le soin de tirer la conclusion de cette double histoire.

A. MERRHEIM.

Abonnements collectifs

Afin d'accroître l'expansion et la diffusion de LA VOIX DU PEUPLE, il sera désormais reçu des ABONNEMENTS COLLECTIFS à PRIX REDUITS, pour les salons et dans les conditions que nous allons exposer.

POUR CINQ ABONNEMENTS :

Un an, 25 francs. — Six mois, 12 fr. 50

Trois mois, 6 fr. 25.

Ce qui revient, pour chaque abonné, au taux de 1 fr. 25 par trimestre, soit 5 francs par an.

POUR DIX ABONNEMENTS :

Un an, 40 francs. — Six mois, 20 fr.

Trois mois, 10 fr.

Soit, pour chaque souscripteur, à raison de UN FRANC PAR TRIMESTRE, et quatre francs par an.

Au-dessus de 10 abonnements, chaque nouvel abonnement se calcule au même taux : Un franc par trimestre, 4 francs par an.

(1) Officiel du 25 septembre, page 6583.

(1) Journal officiel, première colonne, page 6584.

Comparaisons peu flatteuses

ETATS-UNIS ET FRANCE

Le patron Clément vante les ouvriers Américains, les machines américaines, la journée de huit heures, les hauts salaires

Eh oui ! M. Clément, grand constructeur d'autos et de bicyclettes, est en admiration devant les Etats-Unis... mais il ne les imite pas !

Dans ses récits de randonnée au travers de l'Amérique du Nord, M. Jules Huret narre une conversation qu'il eut avec ce capitaliste :

« Eh que j'ai vu de belles usines dans ce pays ! s'écrie M. Clément. Je viens d'acheter pour 500.000 francs de machines ! Elles sont magnifiques. Ah ! c'est vraiment le pays de la machine ! Je parle surtout du Connecticut, du Massachusetts et Rhode-Island. A la bonne heure ! Voilà de la vraie mécanique ! Dans ces trois Etats, il y a plus d'hommes intelligents que dans toute l'Amérique... »

Et comme M. Huret s'étonne si ces ouvriers sont si forts que cela et en quoi consiste leur supériorité, M. Clément continue :

« Ils sont admirables. Ils ne pensent qu'à cela, comprennent sans cesse. Et surtout ils se spécialisent : voilà leur vraie force. Et chaque spécialiste, c'est à dire chaque ingénieur, chaque contre-maître, chaque ouvrier se demande constamment ce qu'il faudrait faire pour que sa machine produise mieux et plus vite. Et c'est vrai, du haut en bas de l'usine, depuis le groom du bureau jusqu'au directeur. Chacun ne s'occupe que de son affaire et en est responsable... »

Après quoi, M. Clément compare la ponctualité de l'ouvrier américain à la flancocherie de l'ouvrier français : « La-bas, dit-il, ils doivent huit heures, et font huit heures... tandis que chez nous... »

Eh oui, c'est qu'aussi, chez nous, on fait plus de huit heures ! Vous le savez bien, M. Clément !

Puis il critique la paperasserie, la mauvaise méthode française, sans oublier le manque d'hygiène :

« Ainsi, du haut en bas de l'usine, il y a un ordre merveilleux, une méthode si simplifiée, si pratique pour toutes les opérations possibles ! A Hartford, par exemple, le bilan d'une usine de neuf cents ouvriers peut s'établir en deux heures. En France, il faut quinze jours ! Et c'est ainsi de tout. Je voudrais que vous vissiez dans quelles conditions l'hygiène vient les ouvriers américains, leurs lavabos de façade aussi nets, aussi propres que ceux des hôtels des milliardaires, leurs réfectoires, qui ont l'air de salles de restaurants, leurs vestiaires où chaque ouvrier a son armoire et sa clé, où il pend ses vêtements de ville et ses vêtements de travail, ce qui lui donne, quand il sort, l'aspect d'un gentleman... »

Parfaitement exact ! Mais cette hygiène, ce confort, il ne tient qu'à M. Clément de les vulgariser dans ses usines.

« Et puis, continue M. Clément, ce qui nous tue en France, ce sont les marchands de vins ; aux Etats-Unis, il n'y a, pour ainsi dire, pas de bars et très peu d'ouvriers s'y arrêtent. Ils préfèrent rentrer chez eux, puis, s'ils sortent, aller dans leurs clubs où ils trouvent des salles de gymnastique, de billard, des jeux de toutes sortes et aussi des cours du soir... »

Pourquoi cette différence ? M. Clément s'en moque !... Il devrait pourtant savoir que c'est l'effet des courtes journées. L'alcoolisme est une conséquence de la durée excessive du travail.

Puis, prévoyant ce qu'annonçait Merrheim dans un des derniers numéros de la *Voix*, ce patron ajoutait :

« ... Ils arriveront à simplifier nos modèles... Ils nous dépasseront, car ils sont plus forts que nous en mécanique. Et nous les verrons inonder le marché d'automobiles comme ils l'ont inondé de bicyclettes... »

En conclusion, M. Huet objecte :

« Vous oubliez de me dire qu'ici les ouvriers gagnent 45 et 20 francs par jour, et même plus. »

Et M. Clément de répondre nettement :

« Tenez, voici un aphorisme que je remporterais d'ici : « L'OUVRIER LE PLUS CHER, C'EST LE BRETON ABRUTI, QU'ON PAIE UN FRANC CINQUANTE PAR JOUR », car il ne mérite pas même ce salaire misérable. Ici, quand les ouvriers travaillent huit heures, ils produisent plus que chez nous en dix heures. On peut les payer... »

« Que voilà d'excellentes choses dites par M. Clément. Espérons qu'elles ne seront pas tombées dans les oreilles de sourds et que des ouvriers de ses usines en feront leur profit. »

M. Deering, patron de Chicago, admire la France, parce qu'elle a une belle armée pour fusiller les grévistes

Ce M. Deering est un des co-propriétaires de la grande manufacture de machines agricoles « Mac Cornick and Co », où triment 7.000 ouvriers.

Lorsque M. Huret le vit, c'était au cours d'une grève, et il s'efforça de le faire parler sur ce sujet :

« Il nous faudrait, lui dit M. Deering,

en Amérique, une armée assez forte pour maintenir la liberté du travail. La meilleure grève que j'ai vue, c'était à Paris, en 1898, la grève des terrassiers et des maçons, avant l'Exposition...

Et, sortant un peu de son flegme, il ajoute, avec (dit M. Huret) un accent où il y avait de l'admiration et de l'envie :

« Toute l'armée dehors pour protéger les ouvriers qui voulaient travailler ! C'était admirable !... »

Le Deering en question, qui est quarante ou cinquante fois millionnaire, s'extasiait devant la poigne de Brisson, ministre en 1898. S'il est revenu à Paris depuis que règne la Bête-Rouge, quelle admiration sanguinaire ne doit-il pas avoir pour Clemenceau !

Tout de même, son admiration n'a rien de flatteur pour notre si démocratique R. F.

Pour la Maison des Syndicats

Dans sa réunion spéciale du 29 septembre dernier, le Comité général de l'Union des Syndicats de la Seine a adopté les résolutions suivantes :

1^o Principe de l'édification, sur un emplacement à déterminer, d'une construction pouvant répondre aux besoins de tous les Syndicats de l'U. S. S. et qui serait dénommée « Maison des Syndicats ».

2^o Cotisation obligatoire de 1 franc par membre et par semestre pour tous les syndiqués de l'Union. (Il est entendu que les Syndicats effectuant un versement immédiat, se trouvent, de ce fait, libérés de la cotisation obligatoire — s'ils le désirent — jusqu'à concurrence de la somme représentée par la cotisation obligatoire).

3^o Edition d'un timbre spécial destiné à faciliter aux organisations la perception de la cotisation obligatoire supplémentaire et aussi la perception de cotisations facultatives. L'emploi de ce timbre serait facultatif.

4^o Edition de bons de souscription, non remboursables, de cinq francs.

5^o Maintien des listes de souscription pour recueillir les petits versements.

6^o Les moyens commerciaux auxquels s'arrêtera la Commission, seront tous soumis à la discussion du Comité général qui décidera de la suite à leur donner.

Ces décisions vont être portées directement, par voie de circulaire spéciale, à la connaissance de tous les syndicats intéressés, en même temps qu'il leur sera donné toutes les explications nécessaires.

Timbres, bons de souscription, listes de souscription sont, en préparation. Sous peu les organisations pourront en prendre possession et les utiliser.

Les membres de la Commission seront toujours à la disposition des Syndicats pour explications et sur les décisions prises et sur l'esprit qui a présidé à leur acceptation.

Septième liste de souscription

Syndicat des terrassiers, Paris...	5000	»
Sterquel, souscript. indiv...	1	»
Collecte faite par Duchêne, allant à Marseille	0 50	
Menusiers de la Seine (Union syndicale)	23 55	
Auxiliaires de la lithographie, Paris	30	»
Graveurs ciseleurs sur tous métaux, Paris	50	»
Total de la 7 ^e liste	5105 05	
Total des listes précédentes	3868 65	
Total reçu à ce jour	8973 10	

A ajouter les mêmes sommes signalées précédemment, votées et à la disposition de la Commission, représentant un total de 4150 francs, portant ainsi le total général et global déjà acquis à la somme de 13123 fr. 10.

Le Syndicat général des terrassiers-puissiers, mineurs de la Seine a versé la somme de 5.000 francs. A nouveau, 5.000 francs seront versés avant le 1^{er} mars 1909. Enfin 10.000 autres francs seront versés d'ici le 30 juin 1909. Ce qui fait une contribution pour ce seul syndicat, d'ici le 30 juin 1909, de 20.000 francs.

Le secrétaire, J. BIED. Le trésorier, BOUDET.

Nouvelles poursuites

contre « la Voix du Peuple »

Fidèle à la tradition, le gouvernement de M. Georges Clemenceau a donné ordre de poursuites contre l'organe confédéral, la Voix du Peuple, pour son numéro antimilitariste du départ de la classe.

C'est sur réquisitoire de M. le substitut Mornet que M. Joliot a ouvert une instruction contre le gérant, sous l'inculpation de provocation de militaires au meurtre et d'outrages à l'armée.

Un dessin et un article non signés motiveraient, paraît-il, ces poursuites.

Dans les Bourses du Travail

ROMILLY

La Commission administrative de la Bourse du Travail de Romilly-sur-Seine, réunie le 30 septembre, à 8 heures et demie du soir, a décidé, à l'unanimité des membres présents de transférer son siège au nouveau siège social de la Maison du Peuple, 9, rue de la Béchère, où toute correspondance devra lui être adressée.

Le Lock-Out des Verriers de Normandie

Suprême Effort

La lutte continue en Normandie. Énergiquement, sans aucune défaillance, les verriers résistent au lock-out. Et pourtant le patronat verrier, plus arrogant que jamais, redouble ses assauts contre l'organisation syndicale.

Aidés par une presse à tout faire, les maîtres de verreries font répandre les bruits les plus mensongers, les racontars les plus faux, les calomnies les plus odieuses, dans le but évident de créer la désunion, de jeter le découragement parmi nos camarades. Mais ils auront beau faire, la presse immonde aura beau clabauder, rien ne parviendra à ébranler la belle confiance des verriers en leur organisation syndicale et fédérale. Quels que soient les procédés patronaux — et nous savons ce qu'ils valent — les maîtres de verreries se trompent grossièrement s'ils se figurent que les verriers abandonneront leur Fédération Nationale.

Néanmoins au milieu d'une population hostile, dans une région complètement arriérée et encore soumise au joug clérical, nos camarades luttent difficilement, péniblement. Ils se voient rabroués de partout lorsqu'ils vont solliciter un secours — de quoi donner du pain à leurs petits ; mais ils résistent quand même ayant foi en la justice de leur cause, confiance en la solidarité du prolétariat.

Et puisque ce mot de solidarité vient sous notre plume, il nous sera bien permis de dire qu'elle se manifeste bien lentement à l'égard des verriers lock-outés. Quelques syndicats seulement ont répondu à notre appel, il serait urgent, même indispensable, alors que patronat, gouvernement et magistrature dressent une monstrueuse coalition contre les syndicats verriers, que leur exemple soit rapidement suivi si l'on veut voir nos camarades sortir victorieux de ce conflit.

Et ce conflit intéresse la classe ouvrière organisée. C'est l'organisation syndicale même — il est utile de le rappeler — qui est visée. C'est elle que le patronat verrier veut atteindre, veut détruire. C'est elle que les verriers défendent vaillamment au prix de bien des souffrances, de bien des privations.

Faire preuve d'indifférence vis-à-vis de ce conflit serait une faute grave. Qu'on y réfléchisse : cette indifférence coupable, permettrait au patronat de saper la principale force ouvrière qui existe en Normandie ; et la répercussion de sa victoire serait néfaste de longtemps au mouvement syndical de notre contrée.

Cela, la classe ouvrière se doit de l'empêcher à tout prix. Les sacrifices que nous lui demandons ne sont pas au-dessus de ses forces. En défendant les lock-outés de Normandie, ce sont ses droits syndicaux, ses libertés, son indépendance qu'elle défendra.

Que l'on songe qu'il y a, dans la vallée de la Bresle, 900 ouvriers syndiqués privés de leur gagne-pain, en comptant les femmes et les enfants, ce sont 2.200 bouches réduites à la famine par la tyrannie d'un patronat intransigeant et cupide. Pour nourrir tout ce monde, c'est la somme de 500 francs — car les secours ne permettent pas de distribuer autre chose que du pain, — qu'il faut trouver chaque jour.

Telle est, dans ses grandes lignes, la situation pénible des verriers de la Bresle. Insister davantage serait superflu.

Nous espérons que chacun entendra notre appel à la solidarité ; appel que nous renouvelons aujourd'hui :

« Les lock-outés sont pleins de bonne volonté et d'énergie, mais la huche est vide et les petits ont faim. Les gros sous du prolétariat seront pour eux le stimulant qui encourage et aide à triompher dans les passages difficiles de la lutte.

« Que partout des quêtes se fassent, des collectes s'organisent, au syndicat, aux réunions, comme à l'atelier.

« Syndiqués ! défendez les lock-outés, défendez l'organisation syndicale, défendez-vous !

« Pour que les petits — victimes innocentes de la cupidité patronale — aient du pain, mettez la main à la poche, envoyez chaque semaine quelques sous au camarade Louis Monnier, à Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure), chargé de recevoir les secours.

« Syndiqués, faites, et votre geste sera beau. »

Le Comité de Résistance.

P.S. — Cet article était écrit quand, de source certaine, on nous informa que les maîtres de verreries refusaient l'entrevue sollicitée par les délégués du Comité fédéral des verriers lock-outés. Cette entrevue avait été formellement promise si les ouvriers de Blangy tentaient des démarches près de M. Darrae, en vue de la reprise du travail. Or, ces démarches eurent lieu, à trois reprises différentes, et même deux fois en présence de M. Bréda, juge de paix à Blangy.

Oublieux de la parole donnée, MM. les patrons verriers refusent toute entrevue. C'est la guerre qui continue, — guerre lâche doublée de mauvaise foi. Les maîtres de verreries escomptent que la famine forcera les ouvriers à rentrer tête basse au bûche capitaliste. Ils se trompent.

Les lock-outés résisteront jusqu'au bout. Ils feront tout leur devoir.

Syndiqués de toutes les corporations, remplissez également votre devoir de solidarité vis-à-vis d'eux. Aidez les à vaincre, leur victoire sera la vôtre !

Le Comité de Résistance.

Les Congrès Corporatifs

DANS L'ALIMENTATION

Deuxième journée

Sa séance du matin de la deuxième journée est consacrée à l'étude et solutions de diverses questions financières d'ordre intérieur, et au commencement de la discussion sur des propositions de modification aux statuts, touchant aux taux des cotisations fédérales, aux caisses de grèves et de propagande, au système de perception des cotisations par le timbre fédéral.

À la séance de l'après-midi cette question est reprise et soulève d'ardents débats qui durent jusqu'à la fin de la séance, où elle est enfin solutionnée par l'adoption de la carte ou du livret et du timbre fédéral ou confédéral, comme système de perception des cotisations.

Troisième journée

Une partie des travaux de cette journée a été employée à des questions d'ordre intérieur. Après avoir statué dessus, le Congrès aborde la question du Mutualisme, qui entraîne des débats approfondis où plusieurs thèses sont développées. Finalement, l'ordre du jour suivant est adopté :

« Le Congrès proclame que : si le Mutualisme peut, aux yeux de certains, valoir, comme moyen d'atténuation, au mal social dont souffre le prolétariat, il ne porte en lui aucun remède, aucun moyen pour faire disparaître ce mal social : qu'en conséquence, il est de l'intérêt le plus urgent que les travailleurs se pénètrent bien de ce fait et s'ils veulent vraiment s'assurer bien-être et liberté, le meilleur moyen est de rejoindre les syndicats confédérés de leur corporation ; d'autre part, et attendu le patronage et la tutelle néfaste exercée par le patronat et le gouvernement sur le mutualisme et en vue d'empêcher les travailleurs de s'organiser sur le terrain syndicaliste, et conséquemment pour les amener à abandonner leur droit à l'émancipation pour l'aumône patronale et gouvernementale, le Congrès met les travailleurs adhérents à une société mutualiste en garde contre l'immixtion du patronat et des pouvoirs publics « dans la mutualité. »

Le Congrès prend ensuite les mesures utiles pour assurer une active propagande dans toutes les régions de France et des colonies, surtout dans celles où la Fédération ne compte pas d'organisations adhérentes. Le Congrès indique qu'autant que possible le Comité fédéral devra désigner le citoyen Bousquet, comme délégué à la propagande lorsque l'infâme incarcération dont il est victime aura pris fin.

En fin de séance, le Congrès adopte à l'unanimité le vœu suivant :

« Le Syndicat de Porteurs et Porteuses de pain de Bordeaux, admis à titre consultatif au troisième Congrès national de l'Alimentation, engage tous les délégués audit Congrès de créer dans toutes les villes de France des syndicats de porteurs et porteuses de pain, par tout où il sera possible d'en créer, et « seule fin qu'au sixième Congrès, ces organisations viennent se solidariser avec les syndicats déjà existants, pour étudier et résoudre en commun les moyens propres pour notre entière émancipation. »

Vingt-quatre sous

Une enquête officielle sur le travail de la lingerie à Paris vient d'être faite auprès des ouvrières, des entrepreneuses et patrons.

Il en ressort que 74 p. cent des ouvrières qui vivent « uniquement » du métier — c'est-à-dire celles qui ne sont pas mariées, ou qui n'exercent pas un travail autre que la lingerie — gagnent en moyenne un peu plus de quatre cents francs par an.

Cela représente donc, en tenant les dimanches pour jours de travail, — car il est entendu, n'est-ce pas, que quand on est lingère on ne se repose pas ? — un gain de un franc vingt centimes par jour !

Vous avez bien lu, bonnes gens : vingt-quatre sous ! Et pour ce salaire-là, les malheureuses doivent se lever à l'aube et veiller la nuit — quand elles ont de quoi acheter de la chandelle, ce qui n'arrive pas tous les jours, on peut le croire.

Après cela, de graves Messieurs continueront à célébrer, avec des tremolos dans la voix, les bienfaits du travail et de la paix sociale. Joyeux et rebondis, ils proclameront que la vertu c'est la vertu, et qu'elle trouve toujours sa récompense.

D'autres messieurs, non moins graves, continueront à s'apitoyer sur le fléau de la prostitution !

Vingt-quatre sous par jour pour payer son loyer, ses vêtements et sa pitance !

A LIRE

Les Bases du Syndicalisme. — Le Syndicat. — Le Parti du Travail. — Trochades de E. Pouget.

Chaque brochure 10 centimes ; les trois par poste, 0 fr. 40 ; le cent, 7 francs.

Les Accidents du Travail

LA REVISION

Nous allons raconter une petite histoire, édifiante et surtout authentique, arrivée récemment. Elle démontre que l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » n'est pas applicable aux gens de tous grades chargés d'en assurer l'exécution, des juges au ministre de la Justice. On sait — je parle pour le commun des mortels — que antérieurement à la modification de la loi sur les accidents du travail survenue le 31 mars 1905, l'article 19 relatif à la revision manquait de clarté. Il en résulte que nombre de victimes, ayant vu leur état s'aggraver après le délai de prescription d'un an prévu à l'article 18, perdirent leur procès en revision parce qu'aucune rente ne leur avait été allouée. La jurisprudence n'autorisait la revision que dans les trois années de la date de fixation d'une rente, par accord ou décision judiciaire.

Cette interprétation abusive de la loi provoqua donc la modification de l'article 19, qui aujourd'hui est ainsi conçu : « La demande en revision de l'indemnité fondée sur une aggravation ou une atténuation de l'infirmité de la victime, ou son décès par suite des conséquences de l'accident, est ouverte pendant trois ans à compter, soit de la date à laquelle cesse d'être due l'indemnité journalière, s'il n'y a point eu attribution de rente, soit de l'accord intervenu entre les parties ou de la décision judiciaire passée en force de chose jugée, même si la pension a été remplacée par un capital en conformité de l'article 21... Le président du tribunal est saisi par voie de simple déclaration au greffe, etc... »

Ces termes sont maintenant précis ; il faut, pour s'y tromper, ne pas vouloir les comprendre. Or, voilà ce qu'il advint.

Un ouvrier travaillant dans une commune de l'arrondissement de Corbeil fut blessé, en septembre 1905, au coude gauche. Après quatre-vingt-quatre jours de traitement, se croyant guéri, notre camarade reprit son travail, ayant touché ses indemnités journalières. En juillet 1907, son état s'aggrave. Ainsi que l'indique l'article 19 actuel, le blessé écrit au mois de décembre suivant au président du tribunal de Corbeil pour obtenir la revision.

Les lettres restent sans réponse. Il s'adresse alors au procureur de la République pour avoir l'assistance judiciaire afin de porter sa demande devant le tribunal. Le parquet lui répond qu'il ne pouvait intenter une action en revision, attendu qu'aucune rente ne lui avait été attribuée. Il fait appel de cette décision contraire à la loi, mais le parquet général ne daigne pas répondre à ce justiciable entêté qui réclame son dû.

Il se tourne alors vers la garde des sceaux qui lui fait dire par le procureur général que « M. le garde des sceaux estime comme lui que la demande en revision du réclamant n'est pas recevable puisqu'aucune décision n'est encore intervenue, statuant sur son incapacité et lui allouant une indemnité. »

Cette communication, datée du 6 mai invitait le blessé — comme fiche de consolation — à engager une action prescrite par l'article 18 de la loi sur les accidents, plus d'un an s'étant écoulé depuis la cessation de l'allocation de l'indemnité journalière, ce qui était un leurre.

Le malheureux se décourageait. Il était convaincu que celui qui le conseillait était dans l'erreur, opinion provoquée par l'attitude de ceux qui doivent savoir, étant mieux placés pour cela qu'un secrétaire d'organisation émanant des syndicats ouvriers.

À la date du 12 mai, le secrétaire du Conseil judiciaire de l'Union des Syndicats de la Seine écrit à M. le directeur des affaires civiles et du sceau, au ministère de la Justice, pour lui exposer ce cas extraordinaire. Et, pour appuyer cette requête, il se présente le 23 mai devant ce haut fonctionnaire.

M. Lecherbonnier, devant les explications fournies, se rendit aussitôt à l'évidence et permit de donner des instructions pour que l'intéressé reçût la satisfaction qu'il était en droit d'attendre.

Enfin, vers le 10 juin 1908, après six mois de démarches, notre camarade, qui est aujourd'hui privé de l'usage du bras gauche des suites de son accident, était appelé à la mairie de sa résidence, où communication de la note suivante lui fut donnée :

« Paris, le 3 juin 1908.

Le Procureur général près la Cour d'Appel de Paris, à M. le Procureur de la République de...

Je vous communique la lettre ci-jointe, de M. le garde des sceaux, relative à la réclamation formée par M. X..., demeurant à... J'avais transmis votre rapport en date du 30 avril dernier sur cette affaire à M. le garde des sceaux, qui l'avait approuvé par une dépêche du 6 mai. La lettre ci-jointe donne des instructions contraaires à celles du 6 mai.

Je vous prie, dans ces conditions, de vous conformer à ces prescriptions nouvelles et de me rendre compte du résultat de vos diligences. (Diligences tardives, note de l'auteur de l'article).

Pour le Procureur général,

Signé : (Illisible) »

Cette communication était accompagnée de la lettre signée de M. le directeur des affaires civiles et du sceau, par autorisation, pour le garde des sceaux, dont parle la note du procureur général.

À la suite de ce résultat, le blessé fut mis à même de revendiquer le droit que lui confère la loi des 9 avril 1898, 22 mars 1902, 31 mars 1905 (article 19).

Son procès en revision est engagé et d'ici peu, le tribunal de Corbeil se prononcera.

Cette histoire, aussi véridique qu'in vraisemblable, démontre une fois de plus aux travailleurs que, quelles que soient les lois que la classe bourgeoise est contrainte de faire, pouvant à l'occasion leur donner quelque chose, ils ne doivent espérer en retirer les avantages possibles qu'autant qu'ils sont capables de l'obtenir par leur propre action.

Ils doivent se convaincre de l'efficacité de l'organisation ouvrière sur tous les terrains.

Ceux des travailleurs qui ne sont pas encore aptes à comprendre à quoi tend l'action syndicaliste, qui n'aperçoivent pas le but élevé qu'elle veut atteindre : l'émancipation intégrale de la classe qui produit tout, l'instauration de la société égalitaire et juste, doivent au moins apprécier les bénéfices immédiats qu'ils peuvent retirer de cette organisation économique.

Si nous bataillons chaque jour en vue d'un idéal que beaucoup sont incapables d'entrevoir, nous nous efforçons, nul ne peut le contester, d'obtenir tous les avantages susceptibles d'être réalisés en cours de route.

Puisse cet exemple de notre utilité tangible pour les plus aveugles faire sentir, à ceux qui attendent tout du pouvoir, la nécessité de se syndiquer.

E. QUILLET.

Confédération Générale du Travail

Séance du 14 août 1908

Bourses représentées : Romans, Laval, Dunkerque, Rochefort, Orléans, Châteauroux, Clermont-Ferrand, Grenoble, Niort, Auxerre, Bourg, Commentry, Agen, Auch, Brives, Indre-et-Loire, Oise, Chaumont, Nancy, Brest, Rennes, Saint-Amand, Aix, Angers, Issoudun, Dreux, Romilly, Limoges, Montluçon, Nice, Chauvigny, Saint-Quentin, Nîmes, Valence, Tulle, Toulouse, Chartres, La Pallice, Le Havre, Sens.

Bourses excusées : Quimper, Châlons-sur-Marne, Villeneuve-Lot, Boulogne-Mer, Bayonne.

Le secrétaire fait savoir que, malgré des recherches assez minutieuses, il n'a pu mettre la main sur la liste des procès-verbaux du Comité ; néanmoins on peut espérer les retrouver car ils ne furent pas soustraits lors des perquisitions.

Dans la correspondance : Lettre de la Bourse d'Abbeville et d'Yvonand, relatives à leur demande d'admission. Leurs statuts étant conformes, ces Bourses sont admises à l'unanimité.

De l'Union des Syndicats de St-Quentin mandant au camarade Duchêne pour le représenter au Comité.

De la Bourse du Travail de Béziers, avisant de l'essai de constitution d'une Fédération régionale d'industrie et demandant si une telle Fédération peut être admise dans la Section des Bourses.

Le Comité manifeste sa surprise que de telles questions soient posées par des organisations confédérées qui toutes devraient savoir que les statuts confédéraux s'opposent à cette admission.

De la Bourse de Nevers donnant mandat au camarade Dumas pour la représenter à la Section.

Referendum : Le secrétaire fait part au Comité du résultat donné par le referendum aux Bourses sur les questions à mettre à l'ordre du jour de la conférence. La presque unanimité des réponses est pour les trois questions portées par le Comité.

À cette occasion, le secrétaire fait remarquer le peu d'empressement qu'apportent les Bourses à répondre au questionnaire relatif au répertoire, ce qui rend impossible l'établissement d'un document des plus utiles.

L'Union des Alpes-Maritimes et quelques Bourses demandant si les Bourses ou Unions locales formant une Union départementale ou régionale seront admises au Congrès et à la conférence de Marseille ; il est décidé d'envoyer une circulaire faisant savoir que seules les Bourses ou Unions adhérant directement à la C. G. T. ont droit d'admission.

Contre les poursuites : Devant les tragiques événements de Draveil-Villeneuve et les odieuses poursuites contre les camarades, quantité de Bourses demandant des orateurs et avisent de leur intention d'organiser des meetings de protestation.

Après examen de la situation, il est décidé d'envoyer à toutes les Bourses une circulaire les invitant à réserver leurs efforts afin qu'à un moment donné une action d'ensemble puisse être engagée.

Renvoi au Comité des deux Sections d'une proposition de la Bourse de Tours relative à un moyen de parer aux menées gouvernementales contre la C. G. T.

L'INTERIM.

Dans les Syndicats

LYON

Les délégués au Conseil de l'Union des Syndicats du Rhône, réunis le 30 septembre, protestent énergiquement contre l'attitude et les agissements du Syndicat « La Gutenberg » qui, malgré la décision des bureaux des Syndicats, déclare, par lettre, recevoir des ministères dans son sein alors qu'il devrait observer la neutralité la plus absolue ; les délégués de l'Union invitent les membres de la Commission de fusion à faire le nécessaire dans le plus bref délai possible afin de trancher ce conflit.

LA BANQUEROUTE

de la

Méthode Syndicaliste Allemande

I

La diplomatie allemande a obtenu, par sa « politique mondiale » (*Weltpolitik*), se frottant tantôt à un pays, tantôt à un autre, que l'Allemagne est considérée dans le monde entier comme un perturbateur de la paix, brutal et avide.

Le mesquin système de tutelle policière et les chicanes multiples dont souffrent les citoyens allemands en tout ce qui concerne les questions intellectuelles et politiques, puis, la tranquillité stoïque avec laquelle Jacques Bonhomme (Michel) se laisse faire en Allemagne, tout cela et d'autres choses que je passe sous silence ont depuis longtemps désigné l'Allemand comme l'objet favori des journaux satiriques et des caricaturistes étrangers.

La génération actuelle traîne en grande partie avec elle les péchés des ancêtres, et le bâton-béquille par lequel Frédéric premier avait l'habitude de régner sur ses sujets, exerce encore son effet sur la génération de nos jours, invisiblement peut-être, mais néanmoins avec une vigueur réelle.

Cependant on ne saurait nier que notre génération fait de son mieux pour mériter la renommée équivoque dont le Michel allemand se réjouit depuis tant d'années.

Le plus de succès dans cette direction ont eu, ces temps derniers, les *leaders* du mouvement ouvrier allemand, lesquels ont su s'assurer, par leurs efforts assidus l'hégémonie dans l'Internationale ouvrière. C'est un fait avéré que ces dictateurs ambitieux qui ne négligent aucun moyen, aux dépens des éléments socialistes révolutionnaires, pour imposer leur volonté à l'étranger, n'ont pas seulement réussi à détruire l'ancienne Internationale ouvrière, mais également à mutiler l'Internationale sociale démocrate de caractère parlementaire de toute énergie évolutionnaire (1).

Mais la coterie des fonctionnaires de Syndicats allemands, grâce à sa habileté et à la singerie de ses sectateurs d'autres pays, domine également dans l'Internationale syndicale. C'est qu'il est incontestable que l'Allemand possède en général un talent organisateur qui lui assure une grande supériorité sur les éléments romands dans le mouvement ouvrier. D'autre part, les *leaders* des grands syndicats allemands se distinguent par les qualités suivantes : une arrogance offensante vis-à-vis de tous les hommes d'autre conviction ; un dédain tenace, nourri de longue date contre toute initiative révolutionnaire des masses ouvrières ; l'amour d'un matérialisme cru qu'ils propagent continuellement parmi leurs membres ; le désir d'exercer une tutelle sur les masses par une concentration avisée de tout le pouvoir entre les mains d'eux, les meneurs ; l'aversion des méthodes révolutionnaires (grève générale, propagande antimilitariste, etc.).

L'activité des Unions centralistes allemandes se réduit de nos jours au travail d'actualité pratique (*praktische Gegenwartarbeit*), comme l'appellent les chefs c'est-à-dire aux efforts qu'ils se donnent pour adapter le mieux possible les institutions capitalistes aux intérêts ouvriers. Pour le reste, elles rejettent ouvertement toutes les tendances socialistes-révolutionnaires visant l'abolition du salariat et de la propriété privée, et la transformation de la production capitaliste en production communiste. Pareilles revendications sont volontiers qualifiées par les chefs des grands syndicats allemands, de « phraseologie révolutionnaire », phraseologie inventée par les ennemis de la classe ouvrière, dans le but de « jeter les ouvriers dans les balonnets du militarisme » !

Dans cette flétrissure des efforts révolutionnaires, les chefs de syndicats vont ensemble avec les politiciens. La presse social-démocrate tient à calomnier le jeune mouvement syndical allemand (*Freie Vereinigung deutsche Gewerkschaften*) ; elle nous traite de « esprits turbulents, ennemis de la classe ouvrière, démolisseurs du mouvement ouvrier », etc., ou bien elle se tait de notre propagande, tant qu'il reste possible de le faire. Faisons remarquer encore, tout en passant, que ces politiciens qui réclament incessamment pour eux-mêmes la liberté de la parole, la « liberté de la presse », etc., ferment absolument les journaux du Parti aux syndicats révolutionnaires ; tout en acceptant même contre l'argent de la copie véreuse de capitalistes avérés, ils refusent d'insérer, même contre bon placement, les annonces de nos réunions publiques.

Depuis le Congrès national social-démocrate de Mannheim, « le Parti et les syndicats sont d'accord », dit-on. Mais il faut comprendre ceci dans ce sens qu'ils sont d'accord pour aplanir plus encore qu'auparavant le chemin du système représentatif dans la direction de la dictature des chefs du Parti et des Unions syndicales centralistes. Ils sont d'accord en même temps d'exiger des ouvriers une discipline militaire ; la soumission docile à la volonté des meneurs ; la revendication

de petite réforme ne gênant nullement l'évolution capitaliste de la société ; la réprobation de l'action directe révolutionnaire.

Voilà les thèses que j'espère développer dans le présent article.

II

D'après le compte rendu publié par la Commission générale des Unions syndicales allemandes, (les Unions centralistes, *Zentral verbände*) les diverses organisations syndicales d'Allemagne comptèrent à la fin de 1907, le nombre suivant de membres :

Les Zentralverbände	1.865.506
Les Unions hirsch-dunckeriennes (de tendances libérales-démocratiques)	108.889
Syndicats chrétiens	274.323
Unions chrétiennes indépendantes	80.437
Autres unions indépendantes	96.684
Syndicats « localistes » (de tendances révolutionnaires)	20.461

Nombre total 2.446.300

On voit combien les Unions centralistes tiennent le record, si l'on veut juger un mouvement d'après le nombre de ses adhérents. Comparés à ces grandes unions, les 20.461 « localistes » c'est-à-dire syndiqués nettement socialistes (parmi lesquels 17.633 membres de la *Freie Vereinigung*) font assurément, à ce point de vue, une impression plutôt piteuse. On pourrait en déduire que les Unions centralistes possédant une pareille armée d'adhérents, représentent une force avec laquelle le patronat doit sérieusement compter. Nous verrons plus bas pourquoi il n'en est nullement ainsi.

Les Unions centralistes ont imité l'exemple donné par les Unions Kirsch-Dunckeriennes en fondant des institutions de secours mutuels, les mêmes institutions qu'elles avaient tant combattues auparavant. Au commencement on prétendit dans les Unions centralistes de vouloir simplement attacher les membres aux Unions et restreindre par cela les fortes fluctuations de celles-ci ; mais peu à peu les partisans de ces institutions ont fini par en établir tant que la concurrence qu'ils avaient ainsi entamée avec les unions dunckeriennes leur amenait autant de membres que perdait les unions rivales. Il est évident, cependant, que les buts syndicalistes furent plus négligés au fur et à mesure que commençait à fleurir les diverses branches de secours mutuels.

L'assurance contre toutes sortes d'accidents et de dommages économiques étant devenue un *but réel et immédiat* des anciens centralistes, l'idéalisme et l'enthousiasme de la lutte pour l'émancipation définitive des ouvriers devaient nécessairement se mourir. Par milliers, les ouvriers vinrent aux grands syndicats qui leur rembouraient sous différentes formes de secours une partie des cotisations versées. On ne leur demandait aucune garantie personnelle dans la lutte syndicaliste ; ce sont les *leaders* des unions qui s'en occupaient. C'est à dire qu'ils prenaient soin d'éviter autant que possible les conflits avec les entrepreneurs et de conclure avec eux des contrats de paix de longue durée ; puis ils dressaient des statistiques brillantes dans lesquelles les chiffres gras devaient convaincre continuellement les ouvriers épatés que leurs administrateurs et meneurs étaient vraiment des hommes d'une valeur extraordinaire. Les ouvriers n'avaient-ils pas gagné dans quelques années tant de millions en augmentations de salaires et tant de millions d'heures et de minutes en diminution de la journée du travail.

Et ces victoires n'étaient-elles pas remportées grâce à la diplomatie glorieuse des *leaders* qui savaient éviter la lutte ? Ainsi un syndiqué allemand convenable ne demande plus que cela, et dans nombre d'unions syndicales un fonctionnaire est chargé d'aller recueillir les cotisations à domicile des membres, afin de rendre aussi légers et agréables que possible leurs devoirs de syndiqués adhérents à une union « modèle ».

Naturellement plusieurs de ces unions centralistes puissantes donnent déjà à l'heure présente l'impression d'être des Banques ou des Sociétés d'Assurances capitalistes ou tout, jusqu'au moindre détail, se fait bureaucratiquement. L'énergie révolutionnaire n'est non seulement pas demandée de la part des membres, mais elle est même continuellement ridiculisée et combattue. Puis, toute œuvre sérieuse d'éducation socialiste des masses, comme elle peut gêner à la hiérarchie syndicaliste est contrecarrée systématiquement.

La situation financière des Unions centralistes allemands se reflète d'une manière frappante dans les chiffres suivants :

Les recettes des 63 Unions affiliées à la Commission générale montèrent au total :

En 1896, à 41.602.939 marks ou à 24.62 marks par membre.
En 1907, à 51.396.784 marks ou à 27.55 marks par membre.

Les dépenses furent au total :
En 1906, de 36.963.413 marks.
En 1907, de 43.122.519 marks.
L'encaisse, le capital possédé par les 63 Unions centrales a augmenté de 25.312.634 marks en 1906, à 33.242.045 marks en 1907.

Regardons d'un peu plus près en quoi ont consisté les dépenses principales faites en 1907.

Sur la somme totale de 43.122.519 marks, sont payés :

1. Pour les secours de route (Viaticum), 869.148 marks.
2. Pour les secours de sans-travail, 6.527.577 marks.
3. Pour secours en cas de maladie, 3.482.822 marks.
4. Pour secours en cas d'invalidité, 384.562 marks.
5. Pour subvention en cas de décès, 642.385 marks.
6. Pour secours en cas d'accidents, 467.707 marks.
7. Subventions en cas de déménagement, 275,716 marks.
8. Secours et subventions d'autre nature, 3.187.093 m.
9. Grèves dans la propre profession (1) 12.994.821 m.
10. Grèves dans d'autres professions, 201.542 m.
11. Subventions aux ouvriers boycottés, 1.010.045 marks.
12. Secours judiciaires, 346.773 m.
13. Cours d'instruction, 43.195 m.
14. Contributions payées à la commission générale, 240.164 m.
15. Contributions payées pour relations internationales, 52.192 m.
16. Contributions payées aux cartels (Bourses du Travail) et secrétariats, 574.099 m.
17. Frais de procédure, 31.131 m.
18. Bibliothèques, 276.588 m.
19. Frais d'administration (personnel et autres), 1.472.111 m.
20. Organes des Unions, 1.878.392 m.
21. Bureaux de Placement, 52.837 m.
22. Agitation, 2.271.271 m.
23. Conférences et assemblées générales, 418.737 m.
24. Statistiques, 61.315 m.

Les Unions centralistes dépensaient donc en 1907 pour simples secours n'ayant absolument rien à faire aux buts réels d'organisations prolétaires de lutte de classe (voir les numéros 1 à 7), au moins 12.649.917 marks. Mais on devra probablement une partie des dépenses mentionnées sous le numéro 8 (secours et subventions d'autre nature) compter également sous ce chef, de sorte que pareilles dépenses éloignées des buts de la lutte syndicale montent jusqu'à un tiers de toutes les dépenses. Ajoutons encore que cette année (1908) les dépenses pour secours de toute nature se sont encore rapidement accrues par la crise économique qui a sévi.

Puis, il serait difficile à calculer à quel chiffre monte le total des appointements de l'armée de fonctionnaires, dont le nombre peut être évalué à 2.300. Tout ce que l'on sait c'est que les sommes énumérées sous 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22 et 24 de la liste reproduite plus haut peuvent toutes comprendre des dépenses de cette nature.

Combien éloignées ces unions « puissantes » sont déjà à l'heure présente des tendances antipatriotiques et révolutionnaires et combien peu les classes dirigeantes seraient autorisées à chercher des perturbateurs de l'ordre social et des « expropriateurs » sous les drapeaux de pareilles unions ouvrières, cela se montre déjà par le fait que ces entreprises de banques prolétaires déposent d'ordinaire les possessions recueillies par les petits sous des ouvriers, en papiers d'état, en actions d'entreprises industrielles, en obligations municipales des villes et en hypothèques.

C'est ainsi que les « ennemis mortels de la société actuelle » (*Totfeinde der heutigen Gesellschaft*), comme Bebel s'est exprimé à Jeva avec tant de fanfaronnerie, aident à rendre possible à l'État bourgeois militariste, d'asservir de plus en plus les masses populaires par les armements criminels. C'est ainsi pour nous servir d'une autre parole que les grands unions ouvrières « soumièrent intérieurement la société capitaliste damnée ».

L'Union des imprimeurs allemands (*Buchdruckerverband*) battant le record dans les tendances anti-socialistes n'a su mieux témoigner de son hostilité à l'institution capitaliste et anti-prolétaire qu'est l'église qu'en accordant à la synode municipale (religion luthérienne), un emprunt de 100.000 marks.

Aussi, la dégénération de toutes les conceptions sur les buts et la tâche du mouvement ouvrier moderne, est-elle partout visible et le cours qu'elle prend est facilement à suivre aussi bien dans les unions syndicales centralistes que dans le parti social démocrate allemand.

Faisons seulement remarquer que les fluctuations dans le nombre des membres des unions centralistes, malgré les institutions de secours mutuels, sorte de recours universel, restent toujours considérables. C'est dans le signe du sans-travail formidable, conséquence de la crise économique actuelle, que s'explique l'exode en masse des membres, surtout dans le bâtiment et les industries du bois qui en ont perdu, ces temps derniers, un pourcentage considérable. Par exemple, l'Union des maçons allemands a perdu pendant les derniers six mois de cette année, en chiffres ronds, 22.000 membres.

A l'heure présente, tous les grands chefs de syndicats discutent la question de quel façon il faut empêcher cette « désertion du drapeau ». Bommelburg, président de l'Union des maçons, député social-démocrate au Reichstag, dont la parole caractéristique : « Les syndicats ont besoin de repos » est connue, semble avoir décou-

(1) Ce n'est pas, en premier lieu, des dépenses pour grèves qu'il s'agit ici, mais de secours donnés aux ouvriers qui sont lock-outés par les entrepreneurs. L'expression « grèves dans la propre profession » (*Streiks im Beruf*) est donc particulièrement propre à tromper le lecteur. — E.R.

vert les motifs réels de cette résertion. Du moins, il a dit au dernier Congrès des maçons : « Cela prouve qu'ils (les membres de son Union) n'ont pas encore la conscience de classe nécessaire ». Cependant, d'où leur viendrait-elle, cette conscience de classe, attendu que les meneurs du syndicat font tout le possible pour protéger leurs membres de l'intrusion de l'esprit révolutionnaire ? !

(A suivre).

ERNST RIEGER.

A L'EXTÉRIEUR

Un épisode de la lutte économique aux Etats-Unis. — L'affaire Preston-Smith

La scène se passe dans un petit centre de l'état de Nevada.

Une jeune fille qui travaillait dans un restaurant appartenant à un brutal exploiteur nommé Silva, quitte sa place par suite de la conduite tyrannique et insupportable de son patron. Silva refuse obstinément de lui payer son salaire. L'ouvrière fait partie de l'Union.

Des Unionistes sont délégués auprès de l'employeur. Silva persiste dans son refus. Là-dessus, tous les employés de la maison Silva refusent de travailler plus longtemps chez ce Monsieur. Les travailleurs de l'endroit boycottent le restaurant. Des piquets sont placés autour de l'établissement pour dire la vérité à ceux qui pourraient l'ignorer. Au bout de vingt-quatre heures, nul n'osa plus aller chez Silva. Les piquets continuaient à monter la garde, lorsque M. R. Preston, secrétaire de l'Union des cuisiniers et garçons de salle vint les relever et faire le piquet à son tour. Silva s'en aperçut. Furieux, il prit un pistolet automatique et se précipita vers la porte. Il voulut tirer sur Preston, mais ne connaissant pas le mécanisme de son arme, son coup rata. Comme il recidivait, Preston qui avait une arme tira sur Silva pour se défendre. Le restaurateur fut blessé et mourut de sa blessure. Preston alla se rendre aux autorités, et il leur donna la version réelle et confirmée du drame. Mais la « Mine Owners Association » saisit cette occasion pour faire conduire Preston en prison, s'imaginant sans doute pouvoir détruire ainsi l'organisation ouvrière. Joseph Smith, ancien secrétaire de l'Union, fut arrêté, lui aussi, à la requête des « Mine Owners ». Il fut accusé de conspiration. Sous la même inculpation, huit autres unionistes furent arrêtés dans la suite.

Preston et Smith passèrent en jugement. Ils devaient être condamnés. Les capitalistes en avaient donné l'ordre. De faux témoins furent racolés. L'avocat général autorisa les faux témoignages. Trois ex-criminel furent assignés à cet effet. L'un d'eux avait à son actif l'assassinat de deux bergers, endormis dans leur tente. Les deux autres avaient des vols dans leurs dossiers. D'anciens détectives Pinkertons racontèrent une histoire fantaisiste d'après laquelle ils auraient fait partie d'une conspiration. Tout cela démontre clairement que les seuls conspirateurs étaient les propriétaires des mines. Preston et Smith furent condamnés. Les huit hommes arrêtés ensuite furent relâchés. Les capitalistes n'osèrent pas les faire passer en jugement, craignant sans doute que leur complot ne soit connu, les brillants états de service de leurs témoins ayant déjà été dévoilés.

Actuellement, une campagne en faveur des deux prisonniers s'organise aux Etats-Unis.

Pendant toute la durée de la campagne politique, on se promet de faire connaître les faits aux milliers de travailleurs qui assisteront aux réunions publiques. Des protestations collectives seront adressées au gouverneur et aux autorités de l'état de Nevada.

Dans l'*Industrial Union Bulletin*, un pressant appel est lancé « aux Ouvriers et Compagnons de tous pays ». De même que dans le procès Mayer-Haywood, on fera l'impossible pour délivrer les deux militants unionistes.

De leur prison de Carson-City, Preston et Smith ont envoyé au *Bulletin* une lettre très optimiste. Avec confiance, ils attendent, certains que les camarades ont ont déjà gagné la victoire. Ils affirment que les murs de la prison ne les feront pas changer d'attitude dans leur lutte pour l'W. W. et l'unionisme industriel.

« Remerciez nos camarades et compagnons pour ce qu'ils ont fait pour nous. Nous espérons que le jour viendra où nous pourrions les remercier d'autre façon ».

Il est certain que si les travailleurs américains viennent à leur secours, s'ils n'hésitent pas à accomplir leur devoir de solidarité et à agir aussi vigoureusement que dans le procès des membres de la *Wester Federation*, s'ils s'attachent sérieusement à déjouer l'odieuse complot ourdi par les propriétaires des mines, la liberté sera prochainement rendue aux deux unionistes ainsi qu'ils l'espèrent.

Aristide PRATELLE.

Elections Prud'homales

AVIS IMPORTANT

Les listes des électeurs au conseil de prud'hommes, qui doivent servir pour les élections qui auront lieu prochainement, seront mises à la disposition des intéressés dans toutes les mairies de Paris et du département de la Seine, du lundi 5 octobre au lundi 19 octobre inclusivement, où chacun pourra les consulter

tous les jours, même les dimanches, de 10 heures du matin à 4 heures du soir. Les camarades en droit d'être inscrits qui ne le seraient pas, doivent adresser leurs réclamations au greffe de la justice de paix de leur arrondissement ou de leur canton avant le 19 octobre, contre récépissé.

Solidarité

REQU PAR LA C. G. T.

Pour les cordonniers lock-outés de Chauvigny.

Le nouveau Syndicat des Cordonniers en réparations de la chaussure (section de Clichy), à leurs frères exploités de Chauvigny... 5 »

Pour les locks-outés de Vallauris et de Normandie.

Lefort, à Paris	5 »
Ebénistes du Havre	10 »
Huet, au Havre	1 »
Allumettiers de Trélazé	10 »
Ameublement St-Loup-sur-Semouse	3 »
Tanneurs d'Henrichemont	7 »
Métallurgistes de Doulaincourt	5 »
Manœuvres de Rennes	3 »
Synd. des Tisseurs d'Amiens	5 »
Synd. des Employés d'Amiens	5 »
Synd. des Teinturiers d'Amiens	5 »
Quête au Congrès de la Fédération socialiste de la Somme	7 30
Synd. des Teinturiers d'Amiens	2 »
Mécaniciens de Caen	6 70
Bâtiment d'Aix-d'Angillon	1 70
S. des Jouets et de la Brosserie de Gérardmer	5 »
« Le Travail », St-Claude	10 »
Bourse du Travail de Bayonne	10 »
Tailleurs de pierre de Chassignelles	10 »
Collecte Deneux à Hermès	18 »
B. du Travail de Levallois-Perret	20 »
Groupe des P. T. T. de Rouen	10 »
Porcelainiers de Bruère-Allichamp	5 »
Allumettiers de Trélazé	15 »
Ouvrières fileuses en soie de Vallauris	5 »
S. de la Chocolaterie Noisiel	6 »
Tapissiers d'Aubusson	5 »
Ouv. en instruments de musique, Paris	4 »
Brossiers de Juvisy-sur-Orge	10 »
Peigniers d'Ezy	20 »
Fédération des Peigniers	20 »
Cordonnerie Ouvrière d'Amiens	6 »
Ameublement de Saint-Loup-sur-Semouse	3 »
S. des Diamantaires, Paris	10 »

Pour les victimes de Draveil-Vigneux.

S. des Cuirs et Peaux de Roanne	5 »
S. de la Chaussure de St-Loup-sur-Semouse	5 »
S. des Cuirs et Peaux de Rennes	5 »
S. de la Chaussure Les Aveniriers	2 »
Conférence Marcel Cachin, à Roisiers (Somme)	3 50
S. des Maçons de Constantine	10 »
Sect. étrangère sur métaux, Paris	18 »
Congrès des Bûcherons, St-Fargeau	35 25
S. des Maçons de Brive	10 »
S. des Sabotiers de Brive	60 25
Lamy Lucien	1 »
Lamasse, Lunéville (souscription)	4 75
S. des P. T. T., Clermont-Ferrand	3 85
Championier, à Hyllery (souscrip.)	22 »
S. des Menuisiers en sièges, Paris	6 »
S. des Ardoisiers, Bel-Air	10 »
Travailleurs des chemins de fer de Villeneuve-Saint-Georges	25 »
S. des Mouleurs de Nantes	20 »
S. des Menuisiers de Marseille	7 10
S. des Mouleurs d'Angoulême	2 »
S. de la Chaussure d'Alençon	4 »
Section de Palissonneurs de Chaumont	3 60

Grève des mineurs Cagnac.

S. de la Chaussure, Fougères	15 »
L'Abeille de Saint-Ouen	30 »

Papiers de Saint-Omer.

S. des Cuirs et Peaux, Amiens	3 »
-------------------------------	-----

Cordonniers de Chauvigny.

S. de la Chaussure, Clichy	5 »
----------------------------	-----

PETITE POSTE

Charles Arthur. Reçu mandat. Desayes. — Dites-nous combien vous voulez recevoir de numéros chaque semaine. Votre abonnement est à part. Vous en recevez 9 et un abonnement.

Christin, à Grenoble. Entendu, 100 par semaine.

Béranger, à Montrevault. — Vous recevrez 10 exemplaires que vous réglerez à 7 francs le cent.

I. A. B. C. Syndicaliste

Par GEORGES YVETOT

Prix de l'exemplaire : 0 10 centimes.

Par la Poste : 0 15 — Le Cent : 7 » port en plus.

Cette brochure de 96 pages, sera utile aux militants syndicalistes et surtout aux ouvriers qui ignorent encore le Syndicat et ses moyens d'action.

En vente chez l'auteur : 46, rue du Rendez-Vous, Paris-XII^e.

Nulle commande ne sera admise si elle n'est accompagnée de son montant et du prix d'expédition.

Imprimerie spéciale de la Voix du Peuple, 33, rue de la Grange-aux-Belles, Paris (10^e arr.).

Rédouté sur les ouvriers syndicalistes
mprim-Gérant: Vignaud.

